



FICHE PROGRAMMATION

APPLIQUER LA REGLEMENTATION DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC - ERP

Public

Chef(fe) d'entreprise, Porteur(teuse) de projet

Prérequis

Aucun

Objectifs pédagogiques

- Identifier les éléments de la réglementation applicables à son Etablissement Recevant du Public.
- Déterminer la classification de son ERP.
- Définir l'utilité et le mode de suivi de son registre de sécurité.
- Préparer les visites du Comité Territorial de Sécurité (CTS).

Contenu

- Afin de permettre l'adaptation de certains contenus, préalablement à l'entrée de formation les stagiaires seront interrogés sur la nature, le public, la superficie, les outils et démarches existants au sein l'établissement qu'ils gèrent ou envisagent de gérer.

Séquence 1:

- Décrypter et comprendre la réglementation ERP à appliquer
- Les origines de cette réglementation, comment déterminer la classification de son établissement, où trouver la réglementation à appliquer, ...

Séquence 2 :

- Le registre de sécurité Présentation du registre de sécurité, les vérifications réglementaires obligatoires, la signalétique, ...?

Séquence 3 :

- Préparer la visite du Comité Territorial de Sécurité (CTS)
- Déroulé de la visite, documents administratifs à préparer pour la visite, ...

Séquence 4 (optionnel) :

- La demande d'ouverture préalable
- Les modalités d'ouverture d'un ERP, réaliser son dossier de demande d'ouverture, monter le dossier d'ouverture, préparer la visite d'ouverture par le CTS, ...
- Cette dernière séquence sera adaptée en fonction de la typologie des stagiaires et des caractéristiques de leur ERP (ERP déjà ouvert ou non, avec demande d'autorisation d'ouverture faite ou non)?